

## Comment fonctionne le programme ?

LEADER s'adresse à tous les porteurs de projets publics et privés intervenant sur le territoire du Pays de l'Agenais : collectivités, entreprises, associations, particuliers...

Le programme peut financer des dépenses matérielles et immatérielles (travaux, aménagements, mobiliers, équipements, études, ingénierie, communication...).

La subvention intervient à hauteur de 80% des dépenses publiques totales éligibles.

1 € de financement public permet d'obtenir un maximum de 4 € de FEADER

## Étapes d'un projet LEADER



## Vous avez un projet ?

Assurez-vous que votre projet remplit bien toutes les conditions nécessaires :

- Votre projet est situé sur le territoire du Pays de l'Agenais (hors commune d'Agen)
- Votre projet n'a pas débuté au moment de la demande de subvention
- Votre projet répond au programme d'actions LEADER et aux critères de sélection
- Votre projet bénéficie de fonds publics (État, Région, Conseil départemental, collectivités...)
- Vous communiquez largement sur l'aide octroyée par l'Europe
- Vous avez la capacité d'avancer la trésorerie sans vous mettre en difficulté

## Contactez l'équipe du Pays de l'Agenais

Nous vous accompagnons dans le montage de votre projet et de son financement.

Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais  
[leader.agenais@agglo-agen.fr](mailto:leader.agenais@agglo-agen.fr)  
 05 53 69 53 41 / [www.pays-agenais.fr](http://www.pays-agenais.fr)

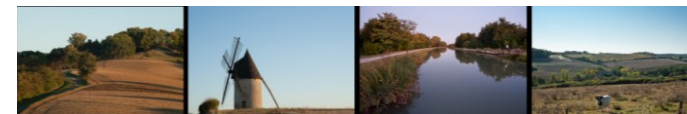


Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales



## LEADER 2014-2020

Pour une cohésion urbain-rural en Agenais



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales

LEADER est un acronyme pour « Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». C'est un programme européen destiné au développement des territoires ruraux et financé par le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**.

Ce programme a pour but de favoriser l'émergence d'actions pilotes et de qualité, fondées sur :

- Une stratégie locale de développement
- Des partenariats locaux et fédérateurs
- Une approche innovante des projets
- Une diffusion des projets exemplaires
- Des coopérations entre les territoires

## Qui pilote le programme ?

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais porte juridiquement le programme LEADER. Le pilotage du programme et l'attribution des aides sont assurés par le **Comité de programmation**, instance locale composée de 22 membres, issus d'un collège public et d'un collège privé.



Le Comité de programmation évalue les projets de manière transparente et objective selon les **critères de sélection** suivants :

- La dimension collective et partenariale
- La plus-value territoriale
- L'innovation
- Le rayonnement géographique
- La dynamique sociale et solidaire
- La dimension environnementale



## LA VALORISATION DU PATRIMOINE IDENTITAIRE

**1.1. Améliorer la connaissance du patrimoine et la promotion de ses richesses**

**1.2. Développer l'offre culturelle en zone rurale**

**1.3. Soutenir les aménagements touristiques**

### Exemples de projets soutenus :

- Charte paysagère, instruments de découverte du paysage et du patrimoine...
- Résidence d'artistes, lieux d'accueil innovants...
- Mise en valeur du patrimoine, itinérance douce, scénographie, applications numériques, sentiers d'interprétation, routes thématiques...



## LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

**2.1. Adapter l'offre des producteurs aux modes de consommations urbains**

**2.2. Soutenir les circuits de distribution des produits issus de l'agriculture locale**

### Exemples de projets soutenus :

- Points de vente et marchés innovants, drive fermier, bus itinérants de produits locaux...
- Valorisation de friches agricoles, pépinières, couveuses agricoles, découverte des circuits courts, des sites agro-industriels...



## LE SOUTIEN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

**3.1. Valoriser les ressources locales en lien avec les énergies renouvelables**

**3.2. Expérimenter de nouvelles formes de mobilités**

**3.3. Accompagner la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue**

### Exemples de projets soutenus :

- Plateforme de rénovation énergétique
- Plateforme de mobilité, ateliers de réparation solidaire, plan de déplacements, coworking...
- Restauration écologique, plantations de haies, actions de sensibilisation, instruments de découverte de la biodiversité, cheminements...